

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 analyses bactériologiques et 28 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'ensemble de l'unité de distribution Margaux de la CDC Médoc Estuaire provient de trois forages profonds captant la nappe de l'Eocène et de l'Oligocène situés sur la commune d'Arsac « Le Comte » (Eocène) et « La Lande d'Arsac » (Oligocène) et sur la commune de Margaux-Cantenac « Stade » (Eocène). La procédure d'établissement des périmètres de protection est engagée. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration dans les stations de production situées à Arsac « Le Comte » et à Margaux-Cantenac « Stade » avant d'être distribuée sur le réseau des communes de Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau. Par arrêté préfectoral en date du 17/07/2020, et pour une durée de trois ans, la collectivité a obtenu une dérogation pour distribuer une eau avec une teneur en pesticides pour les molécules ESA Métolachlore, OXA Métolachlore et ESA Alachlore dépassant la limite de qualité réglementaire fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle tout en restant inférieure ou égale à 0,5 µg/L, et dépassant la limite de qualité réglementaire fixée à 0,5 µg/L pour la somme des pesticides sans dépasser les 1,5 µg/L.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,96 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 30,66 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,01 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,140 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 86,21% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Quatre dépassements de la molécule ESA Métolachlore ont été enregistrés en départ distribution de la station « Le Comte », avec une valeur maximale observée de 0,14 µg/L (le 21/01/2021). Cette concentration respecte la valeur limite fixée dans l'arrêté préfectoral de dérogation.